



Systeme D



Bis repetita ?

Les années se suivent et se ressemblent et malheureusement les campagnes de recrutement et les éditos de SD aussi ! Douze postes MCF ont été mis au concours cette année dont trois ont été pourvus par mutation. Les neuf postes réels demeurent insuffisants au regard du nombre de thèses soutenues en 2002 et de docteurs qualifiés en attente d'un poste parfois depuis plusieurs années. D'autant plus qu'on assiste parallèlement à une réduction drastique du nombre de postes mis au concours de l'agrégation externe (quatre en 2003 contre six en 2001). Au total, depuis 1999, plus de 150 docteurs ont été qualifiés par le CNU en science politique, mais moins de 40, soit 25%, ont été recrutés.

La campagne de recrutement 2002

Quelles sont les traits saillants du recrutement 2002 ? Si la pénurie de postes en 2001 s'était en partie traduite par un repli des universités sur leurs candidats locaux, cette année le recrutement apparaît beaucoup plus ouvert sur l'extérieur : seule l'université de Montpellier a choisi un docteur du cru. La cuvée 2002 se caractérise aussi par un certain équilibre entre Paris et la province. Si les recrutés viennent majoritairement des grands pôles de recherche parisiens (3 pour Paris I, 2 pour l'IEP Paris), certains IEP de province (Grenoble

et Rennes) tirent bien leur épingle du jeu. Mais encore une fois les centres parisiens grands producteurs de doctorants sont peu généreux en poste. Le seul poste sur Paris mis au concours, celui de Paris IV, a été attribué par mutation. Et reste le cas de figure singulier de l'IEP Paris où actuellement 270 étudiants sont inscrits en thèse de science politique, et qui lance donc sur le « marché » un nombre très élevé de docteurs chaque année mais qui ne recrute pas de maîtres de conférences.

A la lecture des tableaux que nous proposons, et en les comparant à ceux de l'année passée, on ne peut encore une fois que fustiger le manque chronique de postes, même si les informations glanées de ci de là laissent penser que les conditions matérielles du recrutement tendent légèrement à s'améliorer : conditions d'accueil, déroulement de l'audition, postes plus ouverts, éventail d'auditionnés relativement large, etc... L'acharnement de l'ANCMSP en matière de conditions de recrutement commencerait-il à porter ses fruits ? On se prend à rêver que les actions menées en ce sens depuis 1995 contribuent doucement à faire changer les mentalités et les pratiques. Une lettre de l'ANCMSP envoyée fin 2001 à tous les présidents de commission de spécialistes susceptibles de recruter des politistes et prônant encore une fois une plus grande transparence est restée sans réponse à une rare exception près. Donc, pas de triom-

phalisme ! Bien des mécanismes et des logiques du recrutement demeurent obscures : le chemin menant à une véritable transparence, revendication qui a présidé à la création de l'ANCMSP, reste encore sinueux.

Une charte du

« bon recrutement »

Fort de ce constat et dans la continuité des actions menées jusqu'à présent, l'ANCMSP en collaboration avec l'Association Enseignants Chercheurs en Science Politique (AECSP) a décidé de proposer aux commissions de spécialistes une charte du « bon recrutement ». Pourquoi ce choix de l'ANCMSP et de l'AECSP ? En premier lieu, car à l'échelle d'une discipline, une charte ou un code déontologique apparaissent comme le moyen d'action le plus facile à mettre en œuvre : légiférer en la matière, modifier ou simplement préciser le règlement du fonctionnement des commissions de

Systeme D

c/o Université de Paris I
Département de Science politique
17, rue de la Sorbonne
75231 Paris cedex 05

Directeurs de la publication

Hélène Combes
Christophe Voilliot

Rédacteur en chef
Benôit Verrier

Comité de rédaction

Françoise de Barros
Bertrand Dargelos
Nathalie Ethuin
Julien Fretel
Nicolas Hubé
Thibault Jaulin
Eric Poinsot
Laurent Willemez

Juillet 2002—Numéro 13

spécialistes impliquerait une modification des modalités de recrutement pour l'ensemble des disciplines que nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux mais que nous n'avons pas bien sûr, à notre échelle, les moyens de susciter ! Donc pour ne pas renvoyer aux calendes grecques l'amélioration des conditions de recrutement en science politique, une charte apparaît comme un dispositif simple, rapidement opératoire et, concédons-le, dans l'air du temps. En deuxième lieu, il ne pourra y avoir de changements significatifs en matière de recrutement qu'en engageant l'ensemble des parties concernées et donc qu'en associant étroitement les membres des commissions de spécialistes.

En avant première pour les lecteurs de SD, voici de manière

très synthétique quelques points essentiels du projet de charte. Vous pourrez ensuite découvrir cette dernière dans son intégralité en septembre au congrès de l'AFSP ou lors du prochain SD :

- La diffusion par les universités de la composition des commissions de spécialistes, par exemple sur leur site internet.
- La mise en place d'une répartition des auditions pour supprimer tout chevauchement dans le calendrier.
- Garantir de meilleures conditions d'accueils des auditionné(e)s.
- Mise à disposition d'un CV des auditionnés à l'ensemble des membres de la commission de spécialistes et plus seulement au rapporteur.
- Durée de l'audition : minimum 25 minutes.
- Communication des résultats

via internet.

- Retour des exemplaires des thèses.

Vous pouvez dès à présent nous faire part de vos réactions sur ce projet sur la liste doctorants (doctorants@topica.com).

D'ici là, bonnes vacances à tous.

Le bureau de l'ANCMSp

A LA RECHERCHE D'UNE GÉNÉRATION PERDUE

Vaste opération de communication gouvernementale à la veille des élections printanières, le colloque "génération jeunes chercheurs" s'est déroulé le 15 mars dernier alors même que les médias nationaux se faisant l'écho d'une pétition contre le harcèlement sexuel à l'Université avaient attiré l'attention sur les problèmes rencontrés par les doctorants (cf. Le Monde du 27 mars). Bien que d'intérêt inégal quant à son contenu, ce colloque a montré les limites et mis en lumière les contradictions de l'action en faveur de la recherche publique.

En effet, si la communication ministérielle n'est jamais avare de formules ambitieuses en matière de formation

("améliorer la situation des doctorants") ou de recrutement ("rajeunir la recherche publique", "recruter jeune"), le bilan chiffré est lui plus contrasté, comme le montre ces deux exemples extraits des documents fournis aux participants :

1/ les allocations de recherche : sur les 16 200 étudiants ayant effectué leur première inscription en thèse en 2000, 4000 environ ont bénéficié d'une allocation de recherche, soit un chiffre équivalent en valeur absolue à celui de l'année 1993. Parmi ces 4000 heureux bénéficiaires, on recense 32,5 % d'étudiants en SHS alors qu'ils représentent par ailleurs 52,5 % du total des premières inscriptions en thèse.

2/ l'insertion professionnelle des docteurs : la situation est assez inquiétante si on regarde entre les chiffres ministériels ; en effet, si 18 mois après la soutenance de leur thèse, 27,5 % des docteurs travaillent dans la recherche publi-

que ou dans l'enseignement supérieur et 25 % travaillent en entreprise, quid du solde des 47,5 % dont on peut craindre qu'ils soient nombreux à faire de l'observation participante à l'ANPE...

Outre ces quelques données chiffrées peu faites pour rassurer les doctorants et docteurs sans poste, quels enseignements principaux peut-on retirer de ce colloque ?

1/ le rôle prépondérant désormais reconnu aux écoles doctorales dans la formation des doctorants (elles étaient 317 à

la rentrée universitaire 2001 dont 142 mono disciplinaires), en lien avec la réorganisation des niveaux de diplôme dite "3/5/8".

2/ l'incertitude quant à l'avenir de la recherche publique et plus particulièrement du CNRS dont la moitié des personnels devront être remplacés d'ici 2010 environ, étant entendu que les carrières proposées sont de moins en moins attractives et que le nombre de docteurs expatriés, particulièrement aux États-Unis, est en constante augmentation.

3/ les craintes que l'on peut avoir

Les coulisses du colloque

L'organisation matérielle de ce colloque a été en elle-même révélatrice des impératifs communicatoires qui structurent désormais l'administration de la recherche. Divisée en quatre sessions thématiques, la réunion du colloque avait été précédée par autant d'ateliers regroupant des "acteurs" sélectionnés par le ministère selon des critères de représentativité assez mystérieux. Les brefs compte-rendu des travaux de ces ateliers ont ensuite été utilisés comme point d'appui aux débats en séance plénière, débats où les questions des participants furent soigneusement et scandaleusement filtrées, afin d'éviter toute intervention trop critique ou jugée provocatrice. Que dire *in fine* de la manière dont les organisateurs de ce colloque ont privilégié des interlocuteurs quasi-officiels (la CEC, l'association Bernard Grégory) à l'encontre de l'expression des doctorants et des jeunes chercheurs ? Ces partenaires privilégiés, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne brillent pas par leur pugnacité et leur capacité à prendre en compte les problèmes des doctorants en SHS, seraient-ils inspirés par l'exemple de la FNSEA dont les pratiques cogestionnaires font des émules rue Descartes...

Écoles doctorales (2) : pour le meilleur ou pour le pire ?

Dans le dernier numéro de Système D (n° 12, mars 2002), vous avez pu lire un article intitulé « Écoles doctorales : trop d'enjeux tuent les enjeux ? ». Il nous semblait en effet indispensable d'entamer une réflexion sur ces institutions centrales bien que largement méconnues, voire invisibles dans certaines facultés.

Les prérogatives des écoles doctorales (ED) ont été « précisées » dans un nouvel arrêté en date du 25 avril, publié au Journal Officiel n°99 du 27 avril 2002. Cet arrêté confirme explicitement la place centrale que les ED sont amenées à jouer dans les

études doctorales, du DEA jusqu'à la soutenance de thèse. Certains des enjeux que soulèvent ce nouveau texte juridique étaient déjà soulignés dans notre premier article, notamment les règles relatives à l'attribution des allocations de recherche et celles régissant la représentation des doctorants dans le conseil des ED (pour mémoire : « *le conseil est composé de 12 à 24 membres. Les deux tiers sont des représentants des directeurs des unités ou responsables d'équipes de recherche, des responsables des DEA ou des masters recherche et des étudiants de l'école doctorale. Les étudiants sont représentés par au moins un étudiant en DEA ou de master recherche et de deux étudiants de doctorat* » . Arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales). Mais d'autres enjeux apparaissent ou prennent une toute autre ampleur à la lecture de cet arrêté. Sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques éléments qu'il nous

semble important de souligner, et qui sont autant de points de départ pour des échanges et des débats que nous souhaiterions les plus collectifs et les plus riches possibles.

- Les ED : des structures d'encadrement « du berceau au tombeau » des études doctorales !

Les écoles doctorales ont vocation à encadrer les étudiants depuis le DEA ou le master recherche (nouveau venu dans le paysage universitaire dont il est encore difficile de discerner le contenu) jusqu'à la soutenance de thèse. Cela signifie concrètement que toute inscription en DEA et en thèse est soumise à l'appréciation du directeur de l'école doctorale. Il n'est donc pas à exclure que ce dernier puisse interdire une inscription. Il en va de même en ce qui concerne les demandes de dérogation pour être autorisé à se réinscrire en thèse au delà de la troisième année. Cette procédure de demande de dérogation n'était pas jusqu'alors appliquée dans toutes les universités de manière uniforme. Elle apparaît aujourd'hui dans l'arrêté ministériel en ces termes : « La préparation du DEA s'effectue en un an et celle du doctorat en trois ans. Un délai supplémentaire peut être accordé à titre dérogatoire par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale et, pour les doctorants, avis du directeur de thèse, sur demande du candidat... ». Sans succomber aux sirènes catastrophistes, on ne peut qu'être frappé par cette formule, d'autant plus si on la compare à celle du précédent arrêté qui stipulait que « la durée souhaitable d'une thèse est de trois ans » ! Dans un contexte où les pressions afin de terminer les thèses dans des délais de plus en plus courts, auxquelles s'ajoutent des volontés de plus en plus nombreuses de réduire sensiblement le nombre des inscriptions en doctorat, tout cela n'augure rien de bien réjouissant, en tout cas si l'on reste ignorant des logiques et des évolutions en cours.

- La formation doctorale, quid ?

Le deuxième volet de ce texte concerne la formation doctorale, dont on peut se réjouir qu'elle apparaisse comme un droit des doctorants, considérés ainsi comme des chercheurs en formation et non seulement comme des étudiants.

Si l'on en croit les intentions des rédacteurs de ce texte, les écoles doctorales « offrent à leurs étudiants :

- un encadrement scientifique assuré par les unités ou les équipes de recherche reconnues ;
- les formations utiles à la conduite de leur projet

professionnel ;

- une ouverture internationale ;

- la possibilité de faire un stage en milieu professionnel ;

- le suivi de l'insertion. ».

Ces perspectives semblent évidemment louables mais il s'agit de savoir comment elles peuvent concrètement s'incarner dans les ED et les laboratoires, en restant attentives tant à la pluridisciplinarité qu'aux spécificités disciplinaires. A l'heure où les écoles doctorales réfléchissent à la mise en application de ces dispositions qui restent somme toute assez floues, il nous semble urgent de se saisir de ces enjeux pour ne pas se voir imposer ici ou là des formations dont l'utilité pour nos recherches comme pour nos projets professionnels serait plus que limitée. (Précisons que le suivi de ces formations doctorales serait obligatoire, même si les conditions de contrôle et de validation ne sont pas explicitées). La formation doctorale nous paraît être un enjeu essentiel, potentiellement porteur de projets ambitieux, susceptibles d'améliorer les conditions de travail des doctorants, mais à condition que nous soyons un minimum associés à la réflexion sur les formations dont nous avons besoin. Un autre argument plaide aussi en la faveur d'une réflexion collective sur cette question : les chercheurs en « sciences dures » sont beaucoup plus informés et investis sur ces enjeux que nous le sommes en sciences humaines et sociales, avec les risques bien connus qu'un modèle importé de certains secteurs de la recherche finisse par s'imposer comme étalon. En pointant ce risque, nous ne souhaitons pas alimenter une stérile guerre des sciences entre SHS et « sciences dures », bien au contraire il s'agit de s'informer sur ce qui peut exister ici et là sous les intitulés de « formations, séminaires, stages doctoraux » dans des disciplines différentes, de façon à enrichir au maximum notre réflexion et éventuellement contribuer à définir des modalités de formation.

Face à ce rôle croissant et déterminant des écoles doctorales, nous souhaiterions donc que soient impulsées une discussion et une réflexion collectives les plus ouvertes possibles, associant des doctorants, des enseignants-chercheurs titulaires, des élus des conseils d'ED et des responsables administratifs des ED, en science politique mais aussi des représentants d'autres disciplines. Nous gagnerions en effet beaucoup à faire le point sur les prérogatives précises des ED et d'échanger expériences et propositions.

Pour ce faire, nous proposons de lancer dès maintenant le débat sur la liste doctorants de l'Ancm, sous la forme dans un premier temps d'échanges d'expériences afin de faire un tour d'horizon des écoles doctorales où notre discipline est représentée.

L'objectif est de coorganiser avec l'Association des enseignants chercheurs en science politique (l'Aecsp), des Assises de la science politique sur cette question précise des écoles doctorales. Ces Assises, qui pérenniseront l'expérience inaugurée il y a deux ans, qui avait réuni plus de cent politistes, devraient se tenir aux environs de janvier, février 2003.

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos expériences,

vos questions, vos remarques, soit en utilisant la liste doctorants (doctorants@topica.com), soit en écrivant directement au bureau de l'Ancmsp (ancmsp@yahoo.com).

Campagne de recrutement des maîtres de conférences

	Amiens	Bordeaux	Grenoble (RI)	Paris V
Liste des auditionné(e)s sauf erreurs et omissions	Philippe Bezès (Paris I), Isabelle Bouvier (Paris I), Jean-Gabriel Contamin (Paris I), Véronique Dimier (IEP Grenoble), Laurence Dumoulin (IEP Grenoble), Maurice Engueleguele (Amiens), Patrick Le Lidec (Lille II), Marie-Hélène Lechien (EHESS), Sabine Rozier (Paris I), Julien Weisbein			
Candidat(e)s classé(e)s	1° Sabine Rozier (Paris I) 2° Philippe Bezès (Paris I) 3° Laurence Dumoulin (IEP Grenoble) 4° Patrick Le Lidec (Lille II) 5° Véronique Dimier (IEP Grenoble)	Mutation : Gérard Dus-souy	1° Sabine Saurugger (IEP Paris) 2° Gilles Bertrand (IEP Paris) 3° François Mabbille 4° Marc Sucker	Mutation : Benchenane, maître de conférences à St-Etienne

	Lille (1)	Lille (2)
Liste des auditionné(e)s sauf erreurs et omissions	Philippe BEZES (Paris I), Yves BUCHET de NEULLY (Paris I), Jean-Gabriel CONTAMIN (Paris I), Véronique DIMIER (IEP Grenoble), Patrick LE LIDEC (Lille II), Anne MARIJNEN (IUE), Daniel MOUCHARD (IEP Paris), Cécile ROBERT (IEP Grenoble), Sabine ROZIER (Paris I), Sabine SAURRUGER (IEP Paris), Julien WEISBEIN (IEP Paris)	Philippe BEZES (Paris I), Yves BUCHET de NEULLY (Paris I), Jean-Gabriel CONTAMIN (Paris I), Véronique DIMIER (IEP Grenoble), Patrick LE LIDEC (Lille II), Anne MARIJNEN (IUE), Daniel MOUCHARD (IEP Paris), Cécile ROBERT (IEP Grenoble), Sabine ROZIER (Paris I), Sabine SAURRUGER (IEP Paris), Julien WEISBEIN (IEP Paris)
Candidat(e)s classé(e)s	1° Cécile Robert (IEP Grenoble) 2° Sabine Saurugger (IEP Paris) 3° Yves Buchet de Neuilly (Paris I) 4° Véronique Dimier (IEP Grenoble) 5° Julien Weisbein (IEP Paris)	1° Jean-Gabriel Contamin (Paris I) 2° Philippe Bezès (Paris I) 3° Patrick Le Lidec (Lille II) 4° Anne Marijnen (IUE) 5° Rozier Sabine (Paris I)

	Nice	Toulouse	Valenciennes
Liste des auditionné(e)s sauf erreurs et omissions	Philippe Bezès (Paris I), Yves Buchet de Neuilly (Paris I), Thierry Delpeuch (IEP Grenoble), Anne Cécile Douillet (ENS Cachan), Laurence Dumoulin (IEP Grenoble), Patrick Le Lidec (Lille II), Dietmach Loch (Bielefeld), Marc Milet (Paris II), Stéphanie Morel (Paris 1), H. Rayner (Paris X), Cécile Robert (IEP Grenoble), Yannick Rumpala (IEP Paris)	François Forêt (Paris I), Fabrice Hamelin, Dietmar Loch (Bielefeld), Julien Weisbein (IEP Paris), Laurence Dumoulin (IEP Grenoble), Eric Savarese (IEP Aix) (non complète)	
Candidat(e)s classé(e)s	1° Cécile Robert (IEP Grenoble) 2° Philippe Bezès (Paris I) 3° Yannick Rumpala (IEP Paris) 4° Dietmar Loch (Bielefeld) 5° Thierry Delpeuch (IEP Grenoble)	1° Julien Weisben (IEP Paris) 2° Savarèse (IEP Aix) 3° Laurence Dumoulin (IEP Grenoble) 4° Dietmar Loch (Bielefeld) 5° Fabrice Hamelin (IEP	Mutation interne

	La Rochelle	Nancy	Montpellier
Liste des auditionné(e)s sauf erreurs et omissions	Isabelle Bouvier (Paris I), Yves Buchet de Neuilly (Paris I), Jean-Gabriel Contamin (Paris 1), François Daucé, Marc Dixneuf (Paris X), Dietmar Loch (Bielefeld), Anne Marijnen (IUE), H. Rayner (Paris X) ; Isabelle Rigoni, Cécile Robert (IEP Grenoble), Sabine Rozier (Paris I), Eric Savarèse (IEP Aix), F. Vergnol de Chantal, Julien Weisbein (IEP Paris)	Yves Buchet de Neuilly (Paris 1), Jean-Gabriel Contamin (Paris 1), Pierre Contet (Montpellier), Anne-Cécile Douillet (ENS Cachan), Maurice Engueleguele (Amiens), Arnaud Leclerc (Rennes), Jean-Philippe Lecomte (Tours), Michel Mangenot (IEP Strasbourg), Stéphanie Morel (Paris 1), Daniel Mouchard (IEP de Paris), Eric Treille (Rennes), Julien Weisbein (IEP de Paris)	François Forêt (Paris I), Cécile Robert (IEP Grenoble), Darviche S. (Montpellier), Fabrice Hamelin Dietmar Loch (Bielefeld), Julien Weisbein (IEP Paris), Laurence Dumoulin (IEP Grenoble), Romain Pasquier (IUE) (non complète)
Candidat(e)s classé(e)s	1° Yves Buchet de Neuilly (Paris 1) 2° Anne Marijnen (IUE) 3° Jean-Gabriel Contamin (Paris 1) 4° Julien Weisbein (IEP Paris) 5°. Isabelle Bouvier (Paris I)	1° Arnaud Leclerc (IEP Rennes) 2° Stéphanie Morel (Paris 1) 3° Michel Mangenot (IEP Strasbourg) 4° Anne-Cécile Douillet (ENS Cachan) 5° Daniel Mouchard (IEP Paris)	1. S Darviche (Montpellier) 2. Cécile Robert (IEP Grenoble) 3. Anne Marijnen (IUE) 4. Julie Massal (IEP Aix)

CNRS

	1poste CR2 fléché politique européenne	1poste CR2 fléché politique comparée	1 poste CR1 général
Candidat(e)s classé(e)s	1° Cécile Robert (IEP Grenoble) 2° Sabine Saurugger, (IEP Paris) 3 Florence Lefresne	1° François M. Poupeau (IEP Paris), 2° Thierry Delpeuch (IEP Grenoble) 3° Romain Pasquier (IUE)	1 Eric Gobe (IEP Aix) 2° Philippe Bézès (Paris I) 3° David Pontille

	3 postes CR2 général	1 poste CR1 fléché Théorie du politique:	1 poste CR1 fléché sociologie des organisations et ergono-
Candidat(e)s classé(e)s	1°Stéphanie Tawa Lama –Rewal 2°Romain Pasquier (IUE) 3°Nicolas Guilhot 4°Céline Belot, 5°Sabine Saurugger (IEP Paris), 6°Laurence Dumoulin (IEP Grenoble)	1°Philippe Bézès (Paris1) 2°Daniel Cefai 3° Bertrand Guillarme	Corinne Gaudart

Les précaires du CNRS...

La section 40 a décidé de procéder quand même à l'examen des candidats à un des CDD proposés par la direction du CNRS pour compenser le changement de règles sur l'âge de candidature au poste de CR2, craignant que si elle persistait dans son refus (au nom du flou de la procédure), cela ne conduise à défavoriser les candidats en science politique et sociologie du travail.

<i>Dossiers examinés</i>	Isabelle Bazet, Etienne Boisserie, Sandrine Caroly-Flageul, Ridha Chaïbi, Cédric Parisot, Catherine Perron, David Pontille, Marie Tremolieres, Fiammetta Venner et Frédéric Zalewski.
<i>Candidats retenus</i>	1. David Pontille 2. Cédric Parizot 3. Fiammeta Venner 4. Catherine Perron

CNRS : la preuve par la bonne conscience

Dans le dernier numéro de *Système D*, nous présentons quelques réflexions que nous avons inspirées l'imprévoyance du CNRS concernant la limite d'âge pour le recrutement des CR2 et la situation juridique instable ainsi créée. Il n'est jamais inutile de suivre les modalités de résolution d'un problème (la limite d'âge étant « nécessairement » un problème) et de s'intéresser à toutes les questions que ces débats font émerger (questions qui deviennent « urgentes » à débattre). Précisons qu'il n'y a pas ici de volonté de faire un quelconque procès d'intention à telle ou telle institution ou instance dirigeante mais de faire le constat que, au sein de la recherche publique en France, des « verrous » sautent.

Le relevé de conclusion de la réunion du bureau de la Conférence des Présidents de Section du Comité National (CPCN) du 22 avril 2002 est intéressant de ce point de vue là – comme son

nom l'indique, cette réunion rassemble des présidents de section et peut accueillir de hauts responsables du CNRS (ici, directeur des ressources humaines, secrétaire général du Comité national...). Le principal objet de discussion de cette réunion portait sur les « recrutements 2002 et les CDD ». Après avoir fait le tour des recours engagés et décidé de suspendre la procédure jusqu'à la décision du Conseil d'État, le bureau de la CPCN a discuté du « problème de recrutement (...) même si il est mal posé par une situation conflictuelle ». Il considère qu'il « devient urgent de discuter du problème plus général du recrutement des jeunes chercheurs et de la carrière des chercheurs, d'autant plus dans une situation de départs importants à la retraite. Faut-il conserver les CR2 et CR1 ? Faut-il supprimer la limite d'âge du recrutement ? Faut-il supprimer ces deux classes et créer une classe CR0 ? Faut-il généraliser la création d'emploi

précaire CDD chercheurs ? ».

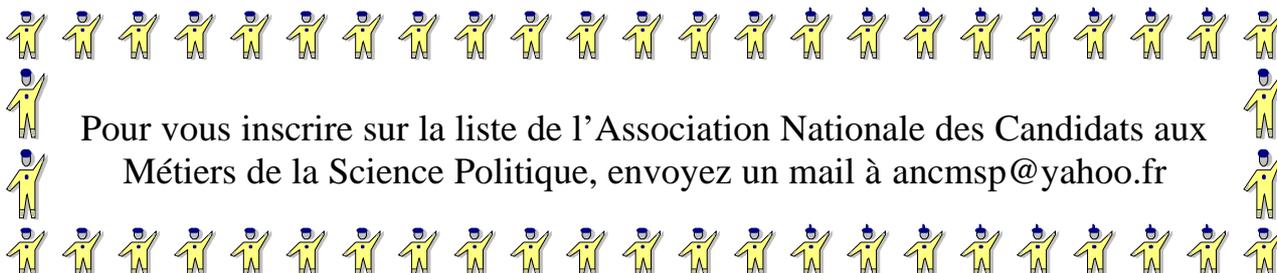
Nulle sur-interprétation des questions posées puisque nous ne disposons que des comptes-rendus de quelques réunions. Cependant, à leur lecture, il est impossible de ne pas constater que toutes les questions et pistes de recherche pour l'avenir du recrutement sont possibles, envisageables et peut-être envisagées... même le recrutement de « précaires stables » pendant cinq ans. Comme nous le soulignons déjà dans le précédent numéro, tout se passe comme si cette année constituait un véritable test de ce que seraient les recrutements dans le futur.

Une réponse aux problèmes posés par les « candidats 71 » a été de leur proposer des CDD de cinq ans. Si l'intention est louable – ne pas laisser trop de ces candidats sur le carreau suite à un simple changement des règles du jeu –, la procédure de recrutement mise en place confirme l'impression d'une répétition générale des futures conditions de recrutement des jeunes chercheurs. La CPCN « recommande aux sections, de retenir et de classer les candidats de la même manière, avec les mêmes critères, que ceux utilisés pour le concours de recrutements CR2. ». Encore une fois, il ne s'agit pas de mettre en cause, de quelque façon que ce soit, la volonté des responsables des différentes sections de régler au mieux les problèmes posés par la décision brutale du CNRS de changer les règles du jeu – d'autant moins que la procédure retenue constitue sans doute la « seule possible ». Simplement, force est de constater que toutes les dispositions pour recruter des CDD au CNRS sont désormais prêtes et testées.

Ce « piège », où la meilleure prise de position à court terme (par rapport aux candidats concernés) consiste à accepter cette précarisation du statut du chercheur, se referme progressivement – la commission 40 qui ne semblait guère

favorable à ces CDD s'est vue contrainte de jouer le jeu afin de ne pas défavoriser les candidats relevant de leur section par rapport aux autres. Il reste pourtant de nombreuses zones d'ombre, notamment quant à l'avenir de ces CDD... rappelons que 295 demandes de CDD étaient formulées fin avril et qu'on en compte 10 pour la science politique.

Le nombre de postes CR1 va-t-il augmenter pour permettre aux personnes qui auront obtenu un CDD de rejoindre le CNRS ? La question de la limite d'âge va-t-elle encore être changée ? On peut aussi imaginer, sans être trop paranoïaques, que les « carrières » de ces personnes en CDD vont être scrutées à la loupe au ministère de la recherche. Si certains d'entre eux se tournent, au bout de quelques années, vers le privé, ne va-t-on pas dire en haut lieu que l'avenir est là : profiter du sang neuf pendant quelques années et laisser plus « libres » ces jeunes chercheurs d'aller irriguer de leurs idées brillantes les entreprises privées ? De briser ce carcan qu'est le statut de chercheur dans la fonction publique pour permettre des allers-retours du privé au public ? Bref, de faire comme si l'attraction vers le privé à un moment donné était un « choix » parfaitement libre et individuel, quand le poste dans le public est précaire, pas nécessairement bien payé par rapport au privé, etc. On aura à ce moment là donné parfaitement raison à tous ceux, et ils sont nombreux, qui souhaitent « dynamiser » le CNRS (ie recruter plus de jeunes chercheurs pendant cinq ans et ne garder que les « meilleurs » sur les statuts « normaux »).



Pour vous inscrire sur la liste de l'Association Nationale des Candidats aux
Métiers de la Science Politique, envoyez un mail à ancmsp@yahoo.fr

'air du temps en sciences humaines et sociales

Rencontrer des représentants du Ministère de l'enseignement supérieur ou de recherche permet de mieux saisir certaines de leurs logiques d'action et les idées les dispositions qui, pour partie, les guident. D'autres modalités de compréhension de l'air du temps en sciences humaines et sociales sont évidemment envisageables. Le premier angle choisi pour aborder cette question et prendre la mesure de certaines des transformations en cours est une lecture des derniers rebondissements touchant aux recrutements au CNRS (voir pages précédentes). Dans ce qui suit, nous avons choisi de reprendre les grands thèmes du rapport Godelier, pour être sans doute destiné à finir dans un tiroir, n'en constitue pas moins une source d'informations sur les lieux des sciences sociales et surtout une sorte d'état des lieux de ce qui est pensable à ce propos aujourd'hui.

Rapport Godelier : quelques éléments de d

Alors que l'UNESCO publie un panorama des sciences sociales dans le monde (*Sciences sociales dans le monde* 2002), un rapport de Maurice Godelier, sur les Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) est disponible à la documentation française. Intitulé *L'état des Sciences de l'Homme et de la Société en France et leur rôle dans la construction de l'Espace Européen de la Recherche* et commandé par le Premier Ministre, en décembre 2000, ce rapport se fixe principalement deux objectifs : d'une part, dresser un état des forces et faiblesses des Sciences de l'Homme et de la Société (SHS) en France, et, d'autre part, proposer une série de mesures destinées à intégrer le développement des sciences humaines et sociales en France dans le processus de création d'un espace européen de la recherche.

Le sort de ce rapport est bien funeste : sa publication coïncide avec le départ de son commanditaire, Lionel Jospin. Peu de chance alors, pensera-t-on, de voir certaines de ses propositions aller plus loin que la corbeille à papier... Certes, mais à bien des égards sa lecture se relève digne d'intérêt : les éléments factuels apportés, sans être novateurs, sont riches et comportent une dimension comparative fort instructive. Quant aux réformes proposées, elles peuvent être vues comme un thermomètre des préoccupations qui traversent la recherche européenne en SHS. De plus, la rédaction de ce rapport part d'une volonté qui semble fort louable : renforcer la présence des SHS dans la recherche française et européenne.

Constat de la situation en SHS

Face au « libéralisme sauvage », seules les SHS, brandissant le grand étendard de la connaissance, sont en mesure de sauver le monde et d'éviter le choc des civilisations ! Le rapport s'ouvre sur cette description maladroite des SHS, non empreinte d'une certaine naïveté. Maurice Godelier, rentrant dans une logique à double tranchant, tente de démontrer « l'utilité sociale » des SHS et en prend pour preuve la nécessité de comprendre des événements comme le 11 septembre.

S'ensuit, une description succincte voire schématique de chaque discipline des SHS. A titre d'exemple, la

Répartition des postes entre l'université et le CNRS dans quelques disciplines en Sciences Sociales					
	Sciences historiques	Sociologie	Droit	Science Politique	Science Économique
CNRS	650	350	0?	160	180
Université	1300	600	2767	292	1704

science politique ne devrait son salut qu'à l'étude de la gouvernance !

Ce passage en revue des différentes disciplines permet cependant de faire un bilan des troupes, moment stratégique avant de livrer bataille !

L'analyse générale des forces et des faiblesses des SHS apparaît, elle, beaucoup plus complète et convain-

FORCES	FAIBLE
<p>Effectif : 25 000 chercheurs Toutes les disciplines des SHS : présentes en France Coexistence de deux systèmes de recherche complémentaires : le CNRS et l'Université qui tendent vers la convergence à travers la multiplication d'unités mixtes Un réseau international d'instituts et de centres de recherche sources de connaissances sur d'autres sociétés et bases pour la mise en place d'une coopération internationale</p>	<p>Manque de coordination entre l'enseignement et l'encadrement de la recherche des étudiants et des chercheurs du fait de la situation du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur Recherches trop individuelles ; manque de projets collectifs Insuffisance des soutiens financiers Faible participation de la France ; manque de grands projets internationaux Insuffisance de la promotion de nouveaux projets et de nouvelles équipes Qualité : absence de systèmes d'évaluation Faible mobilité internationale des enseignants-chercheurs et absence de mesures d'accompagnement Système de financement des thèses encore trop étroit et trop rigide</p>

cante et la mise en parallèle avec les bilans très synthétiques de la situation des SHS dans d'autres pays européens (qui sont, eux, mis en annexe) s'avère riche d'enseignements.

Les solutions dans un contexte d'européanisation de la recherche

Nous voilà dans le vif du sujet car finalement le bilan de la situation des SHS n'aurait d'autre finalité que de préparer les chercheurs français à être mieux adaptés à un espace de la recherche européen. L'enjeu est de taille : pour l'auteur, dans un avenir proche, la recherche française sera principalement financée par l'Union Européenne. Or, à l'heure actuelle seulement 2% des contrats européens du CNRS sont financés par l'Union Européenne.

Les réformes à apporter au sein des universités

Ne considérant les universités que dans leur volet recherche, Maurice Godoliet pose ici quelques réformes phares dans la perspective de la création d'un espace de recherche européen

1. Réunifier définitivement le Ministère de la recherche et le Ministère de l'Enseignement Supérieur afin de ne plus décider de la création de postes de professeurs et de maîtres de conférences seulement en fonction de l'encadrement et de la formation des flux d'étudiants dans les diverses universités
2. Ce rapport insiste à de très nombreuses reprises sur la nécessité de classer les organismes d'enseignement et de recherche par degrés d'excellence afin de donner une visibilité internationale. Donc, un système d'évaluation devrait être mis en place ainsi qu'un classement de chaque centre de recherche et de chaque université. On retrouve ici une idée en vogue depuis quelques années : l'institutionnalisation de pôles d'excellence
3. Pour l'auteur, de deux à trois années de doctorat dans un autre pays européen s'impose. Ce qui est devenu la norme en sciences exactes reste une exception

SHS et pour ça ! La durée des thèses est en moyenne de 6 ans en science physique, soit 3 ans de plus qu'en science humaine. L'âge moyen des nouveaux docteurs est donc beaucoup plus élevé. Trois ans de plus pourquoi pas mais ce que de signifier une précarité des doctorants puis des jeunes docteurs pendant plus de 10 ans (6 ans de thèse + 3 ans de post-doc + un an en attente d'un poste) étant optimi

Les réformes à apporter au sein du CNRS

En ce qui concerne le Développement des SHS, voici quelques mesures qui semblent nécessaires à l'auteur de ce rapport pour donner un nouveau dynamisme à ces disciplines et les faire participer plus étroitement à la construction de l'Espace National de la Recherche

1. Meilleure évaluation des activités scientifiques des chercheurs du CNRS et des centres de recherche dans la perspective d'un classement
2. Rendre obligatoire un service d'enseignement aux chercheurs des grands établissements de recherche (un tiers de temps d'enseignement d'un professeur et un tiers de temps d'enseignement en troisième cycle). En contrepartie un enseignant-chercheur de cette même université pourra bénéficier d'une réduction d'un tiers de son temps d'enseignement pour la consacrer à la recherche
3. 50% des postes ouverts au concours devraient être fléchés
4. L'auteur souligne qu'en Allemagne et au Royaume Uni il n'y a pas de limite d'âge pour se présenter à un poste de recherche
5. Création de bourses de post-doc, et de postes d'accueil de chercheurs gérées globalement par une agence nationale créée à cet usage. Jusqu'à présent, il n'existait aucune possibilité de recruter des post-doc étrangers au CNRS. En ce qui concerne le post-doc français, le CNRS cofinance déjà des bourses avec des régions, des départements, ou encore des bourses de séjour à l'étranger. Il s'efforce depuis un certain temps de créer des contrats de post-doc à durée déterminée assis sur ses propres ressources. Depuis 2001 en effet le CNRS peut recruter des chercheurs co

DOCTORANTS ASSOCIES

Une meilleure organisation des doctorants et docteurs en Sciences humaines et sociales ?

Droit d'entrée, nouvelle association aux objectifs proches de l'ANCMSP et dont l'ANCMSP fait partie, a tenu son Assemblée générale constituante en mars 2002. *Système D* reproduit leur communiqué de presse, publié à l'issue de celle-ci, et invite les personnes intéressées à contacter cette association.

Suite à l'Assemblée générale constituante du 23 mars 2002 à Paris, nous vous informons de la naissance de l'Association Droit d'Entrée, constituée d'étudiants, de docteurs et de titulaires en Sciences Humaines et Sociales (SHS).

Au regard de la situation actuelle des SHS de plus en plus préoccupante, l'Association entend agir pour:

- La création d'un statut uniforme du doctorant comprenant une protection sociale.
- La garantie d'une plus grande transparence des conditions d'attribution des allocations de recherche, les conditions de recrutement des ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche) et des moniteurs.
- La modification des conditions de recrutement des enseignants-chercheurs et des chercheurs dans le même souci de transparence, à la fois au niveau des procédures et des nominations effectives.

Elle entend également agir en faveur de l'augmentation des titularisations, des créations de postes

et combattre la précarisation des métiers de la recherche et de l'enseignement dans le supérieur.

Contacts :

Caroline BAUDINIÈRE, carolinebaudiniere@yahoo.com, 06. 15. 14. 58. 56

Matthieu HELY, helymatthieu@aol.com, 06. 78. 28. 55. 30

<http://droit.dentree.free.fr>

adresse mail : droit_d_entree@yahoo.fr

Siège social Association Droit d'Entrée IRESCO 59-61 rue Pouchet 75931 Paris Cedex 17

DOCTORANT(E) ET DOCTEUR(E) EN SCIENCE POLITIQUE

Vous souhaitez lutter contre la précarité des doctorants et des docteurs et faire en sorte que ceux-ci puissent s'intégrer dans de bonnes conditions au sein de l'université.

Vous souhaitez participer à une réflexion et faire part de votre expérience sur la place du doctorant au sein des écoles doctorales et plus généralement de l'université, sur les allocations de recherches et les postes d'ATER.

Vous souhaitez être informé des colloques, des appels à communication, des nouvelles publications, des bourses, des conditions de recrutement aux postes de Maîtres de Conférences ou au CNRS.

L'Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique (ANCMSP) vous offre trois espaces de débats et d'information :

- la liste doctorant conçue comme un espace de libre parole, comme lieu d'échange sur la situation des doctorants et leurs difficultés.
- la liste générale ANCMSP : liste Internet ouverte à l'ensemble de la communauté des politistes où sont diffusées des informations générales sur notre discipline.
- Système D, bulletin bi-annuel, qui fait chaque année un bilan de la campagne de recrutement aux postes de Maîtres de Conférences en science politique et propose des points de vue critiques sur les conditions de recherche et d'enseignement en science politique.

Pour adhérer à l'ANCMSP écrire à :

L'Association Nationale des Candidats aux Métiers de la Science Politique
Paris I – UFR II, 17 rue de la Sorbonne, 75231 Paris Cedex 05
ancmsp@yahoo.com

Adhésions : doctorants et docteurs sans poste : 8 euros,
allocataires et ATER : 16 euros, titulaires : 32 euros
